

CONSEIL COMMUNAL

PLAN DE LÉGISLATURE 2021/2026

A. SOMMAIRE

A. SOMMAIRE	1
B. PRÉAMBULE	3
C. THÈMES	4
1. Administration générale, Communication, Relations intercommunales, Ordre public, Police du feu	4
i. Administration	4
ii. Communication du Conseil communal	4
iii. Relations intercommunales	4
iv. Ordre public	5
v. Police du feu et ORCOC	5
vi. Récapitulatif	5
2. Affaires scolaires et extrascolaires, Enfance et Jeunesse	5
i. Généralités	5
ii. Fonctionnement	5
iii. Investissements	6
iv. Récapitulatif	6
3. Affaires sociales, Santé, Intégration	6
i. Généralités	6
ii. Fonctionnement	6
iii. Politique d'intégration	6
iv. Récapitulatif	7
4. Vie villageoise, Culture, Sport, Loisirs, Tourisme	7
i. Sport	7
ii. Culture	8
iii. Tourisme	8
iv. Récapitulatif	8
5. Route et Transports, Edilité, Déchetteries, Cimetières, Agriculture	8
i. Exploitation	8
ii. Routes	9
iii. Autres dossiers	9
iv. Récapitulatif	9
6. Eau, Epuration	10
i. Généralités	10
ii. Fonctionnement	10
iii. Investissements	10
iv. Récapitulatif	10
7. Police des constructions, Bâtiments, Patrimoine historique, Energie	11
i. Fonctionnement	11

ii.	Principaux dossiers	11
iii.	Récapitulatif	11
8.	Aménagement du territoire, Nature et Paysage, Forêts	12
i.	Aménagement du territoire	12
ii.	Nature et Paysage	12
iii.	Fonctionnement	12
iv.	Récapitulatif	12
9.	Finances, Impôts, Economie	13
i.	Finances et Impôts	13
ii.	Economie	13
iii.	Investissements	14
iv.	Récapitulatif	14
C.	AUDIT	15
1.	Contexte	15
2.	Analyses complémentaires	15
3.	Récapitulatif des besoins et propositions	17
4.	Conséquences financières	19
D.	CONCLUSION	20



B. PRÉAMBULE

La commune de Gibloux est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Après une première législature (2016/2021) sur les chapeaux de roue, où l'objectif premier fut d'assurer les prestations de base à la population tout en les uniformisant progressivement, notre commune doit désormais pérenniser son organisation afin de pouvoir relever les nombreux défis actuels et futurs et proposer un développement cohérent, harmonieux et répondant aux besoins de notre région. C'est ainsi que nous réaliserons pleinement la fusion et que nous poserons les bases d'une évolution dotée d'une vision sur le long terme.

Afin de conduire ces travaux, le Conseil communal a développé cette première ébauche de Plan de législature 2021/2026. Celui-ci reste général tenant compte du calendrier serré qui nous a été imposé en ce début de législature, mais il sera affiné tout au long de l'année 2022 pour aboutir à une vision « Gibloux 2030 », dessinant les objectifs de gestion et d'évolution pour cette décennie ainsi que précisant les mesures souhaitées lors de la présente législature. En particulier, une attention spéciale sera portée sur la réalisation concrète des projets envisagés afin d'avoir une planification réaliste. Cet outil aura donc, non seulement, un intérêt pour la gouvernance politique mais visera également à améliorer la communication avec la population en annonçant de manière transparente les objectifs poursuivis.

Il sied de relever que le Plan de législature se matérialise partiellement dans le budget 2022 et le Plan financier 2022/2026, donnant les directions de travail envisagées à ce jour. Comme précédemment indiqué, ces orientations seront affinées, crédibilisées et corrigées lors de l'année 2022, ce qui pourrait conduire à des modifications, notamment dans le but de pouvoir assumer les investissements annoncés en fonction des moyens à disposition, en premier lieu les ressources en personnel. Il s'agira donc de faire coller la planification au réalisme de sa concrétisation.

Enfin, la vision du Conseil communal sera soumise au Conseil général dans le courant 2022 afin de s'assurer de la cohérence des développements envisagés, de les étayer et de les asseoir afin de renforcer l'adhésion à cette vision. Cet échange aura lieu au sein des commissions du Conseil communal selon les thèmes, ainsi que par un atelier spécifique consacré au présent Plan.



C. THÈMES

Cette rubrique vise à expliciter les orientations retenues par le Conseil communal en les classant par thèmes. Ces derniers sont regroupés par Dicastère et ne mentionnent que les principaux travaux identifiés à ce jour. Comme mentionné ci-avant, ces objectifs seront affinés dans le courant 2022.

1. Administration générale, Communication, Relations intercommunales, Ordre public, Police du feu

i. Administration

Le fonctionnement de l'administration est la première priorité de l'exécutif communal. En particulier, la poursuite et la mise en œuvre de l'audit doit permettre une meilleure prise en charge de la conduite de l'administration, notamment avec la création de l'Etat-Major. A ce jour, les Services connaissent une surcharge chronique, qui les empêche d'assumer certaines tâches de « sécurisation » (archivage et suivi) ou de « développement » (vision globale et optimisation). Le renforcement de l'administration est donc primordial afin d'assumer au mieux l'ensemble de ces objectifs, d'accompagner l'important développement démographique et de répondre également aux exigences du législatif, ce dernier ayant formulé depuis le début de la législature de nombreuses attentes. Pour de plus amples détails, il est renvoyé aux travaux sur l'audit (cf. lettre D ci-après). A noter que si le renforcement est souhaité pour 2022, le travail d'optimisation se déroulera sur l'ensemble de la période administrative. Enfin, l'élaboration d'un règlement communal sur le personnel est un projet qu'il s'agira de concrétiser durant la présente législature.

ii. Communication du Conseil communal

Ce point doit être amélioré afin de mieux communiquer sur les actions de la commune. Cette amélioration permettra de rendre plus visibles les nombreux avantages de la fusion et d'être plus efficace dans l'information et l'échange, tant avec le législatif qu'avec la population. Cet objectif comprend également la dimension de l'identité giblousienne qui doit prendre d'autant plus racine lors de cette deuxième législature. En particulier, l'affichage, la désignation des bâtiments et des autres infrastructures communales ainsi que la « marque » Gibloux doivent être mis en œuvre à court terme. Les supports de communication seront également revus afin d'être plus efficaces.

iii. Relations intercommunales

La commune de Gibloux fait désormais partie du club des grandes communes du canton de Fribourg. Ce statut lui a fait gagner en influence, présente désormais dans l'ensemble des comités de direction des principales associations auxquelles nous contribuons ainsi que siégeant à la table de la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes communes du canton. Les assises de cette position doivent être renforcées afin de pouvoir défendre au mieux la vision de notre commune et de ses spécificités. Ces liens doivent également nous permettre de nous appuyer sur les expériences d'entités comparables afin d'améliorer nos actions. Enfin, le soutien d'une administration communale renforcée permettra d'assurer la continuité dans le suivi des importants dossiers désormais gérés par ces associations régionales.

iv. Ordre public

Le développement démographique met toujours plus de pression sur la cohabitation entre les différents acteurs, notamment sur nos chemins de délasserment. Si une réglementation efficace permet de prendre les sanctions utiles, l'accent doit, avant tout, être mis sur la prévention. Le Conseil communal entend développer une campagne en ce sens dans le courant de la législature. En outre, la densification accentue les éventuels conflits avec les infrastructures communales ou établissements publics. Outre les mesures d'aménagement, la sensibilisation aux intérêts de l'ensemble des parties permettra d'améliorer la cohabitation et l'harmonie au sein de nos villages.

v. Police du feu et ORCOC

La législation en la matière s'est récemment modifiée, ce qui impactera de manière importante la gestion de nos Corps de Sapeurs-pompiers avec une régionalisation des compétences. Outre cette réalité, la collaboration avec les communes de Villorsonnens et de Massonnens au sein du CSPi Gibloux-Nord se terminera à la fin 2022. Des modifications similaires interviendront en lien avec les ORCOC communaux. Le Conseil communal entend accompagner au mieux ces transitions en s'assurant de la défense des intérêts tant communaux que des personnes œuvrant au sein de ces différents grémiums.

vi. Récapitulatif

Principaux objectifs	Échéance
Renforcement de l'administration communale	2022
Règlement communal sur le personnel	2022/2024
Communication et identité Gibloux	2022/2023
Mise en œuvre de la réforme <i>Pompiers2020+</i>	2022/2023
Mise en œuvre de la réforme ORCOC	2023/2024

2. Affaires scolaires et extrascolaires, Enfance et Jeunesse

i. Généralités

La Politique scolaire et extrascolaire a fait l'objet d'un rapport du Conseil communal (cf. Rapport y relatif du mois de juin 2019). Celui-ci donne la direction du développement communal en la matière pour les prochaines années dont la concrétisation débute lors de la présente législature. D'ici 2030, les principales interventions suivantes sont identifiées : extension de l'école de Rossens, intégration du site de la crèche de Grangeneuve à Corpataux, extension de l'école de Farvagny-le-Grand, agrandissement de la salle de sports de Farvagny-le-Grand et agrandissement de l'école d'Estavayer-le-Gibloux.

ii. Fonctionnement

En sus de la pérennisation de l'organisation administrative scolaire et extrascolaire qui passe par les travaux en lien avec l'audit, une attention particulière devra être portée notamment sur les transports scolaires, l'organisation de ceux-ci arrivant à bout de souffle, mais également sur l'encadrement de la Petite Enfance et le renforcement des projets liés à l'Enfance et à la

Jeunesse (FriTime Gibloux et Midnight Gibloux), dont l'état de situation et les perspectives font l'objet d'un Rapport (cf. Rapport du 11 janvier 2021 en matière de Politique de l'Enfance et de la Jeunesse). De même, la politique communale en matière de bibliothèques (BRG) sera précisée. Enfin, l'actualisation et le développement du Plan des Infrastructures scolaires et extrascolaires permettront de suivre ces principaux enjeux et d'accompagner leur évolution.

iii. Investissements

Le plan financier résume les principaux investissements planifiés durant la présente période administrative. Les explications détaillées trouvent leur source dans le Rapport précité sur la Politique scolaire et extrascolaire. Aussi, il est renvoyé à ces documents.

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Transports scolaires – réorganisation	2023/2024
Extension de l'école de Rossens	2021/2023
Intégration de la crèche à Corpataux	2023/2024
Extension de l'école de Farvagny-le-Grand	2022/2026
Extension de la salle de sports de Farvagny-le-Grand	2026/2027
Extension de l'école d'Estavayer-le-Gibloux	2026/2028

3. Affaires sociales, Santé, Intégration

i. Généralités

Aucun investissement particulier n'est identifié à ce jour, sous réserve des éventuels besoins qui seront identifiés en fonction de l'actualité. Il en va de même en termes de coûts de fonctionnement, l'enjeu principal se situant dans la gestion globale de nos Services et la mise en œuvre d'une politique d'intégration.

ii. Fonctionnement

La réalisation de l'audit impliquera une réorganisation de la direction administrative du Service social et de celui des Curatelles. Ce sera également l'occasion pour le Conseil communal d'approuver la politique encadrant ces activités dans les limites de ses compétences. Par ailleurs, les moyens (dotations) doivent s'adapter à la charge effective des dossiers en traitement dans les services afin d'assurer un suivi efficace des bénéficiaires. Enfin, la situation du Home médicalisé du Gibloux (HMG) devra faire l'objet d'une attention particulière, ce d'autant plus vu les actualités de la fin de législature précédente.

iii. Politique d'intégration

Un axe important de cette législature sera la politique d'intégration. Si celle-ci passe au niveau communal avant tout par une riche vie associative permettant à la population de favoriser le « vivre ensemble », une attention particulière doit être portée aux aînés. Un concept « Séniors+ » devra être mis en œuvre, intégrant notamment les éléments suivants :

- pérennisation de l'action « Gibloux Solidaire » ;

- développement des appartements protégés ;
- soutien aux structures existantes d'aide à domicile ;
- soutien aux sociétés locales œuvrant pour les aînés.

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Optimisation de l'organisation administrative	2022
Concept Séniors+	2024

4. Vie villageoise, Culture, Sport, Loisirs, Tourisme

i. Sport

Le Conseil communal souhaite renforcer les prestations existantes tout en les développant, en incluant notamment les besoins identifiés par le rapport « Sportfloor », à savoir un terrain de football synthétique, un boulodrome, un skate-park et le besoin en salles de sport. Concrètement, les interventions suivantes sont envisagées :

- **Extension de la salle de sports de Farvagny-le-Grand**, avec la création d'une salle triple, ce qui serait une amélioration indéniable du point de vue sportif. En effet, certains événements ne peuvent se dérouler que dans une telle infrastructure (p. ex. concours de gymnastique aux agrès) ou ne seront que d'autant plus améliorés (p. ex. tournois). Toutefois, il sied de rappeler que l'extension de la salle de sports se justifie en premier lieu par les besoins scolaires (cf. chiffre 2 ci-avant).
- **Construction d'un terrain synthétique à Farvagny-le-Grand avec possibilité de développement des prestations des sports d'athlétisme et rénovation**. La création d'un nouveau terrain de football à Farvagny-le-Grand permettra de libérer celui de Vuisternens-en-Ogoz pour lui donner une nouvelle affectation communale ; cette modification est jugée prioritaire. L'exécutif souhaite profiter de ces travaux pour répondre à un besoin de longue date exprimé par l'ensemble des clubs de football, à savoir un terrain synthétique, et profiter ainsi des subventions extraordinaires existantes. De même, une attention particulière sera également portée au développement des prestations pour l'athlétisme, qui est une importante association sportive présente sur notre territoire communal. Enfin, ces interventions devront intégrer les quelques rénovations déjà planifiées de longue date dans ce secteur (terrain multisports et de beach-volley).
- **Création d'un site « Sport et Loisirs » à Vuisternens-en-Ogoz**. Le Conseil communal souhaite réaliser, durant la présente législature, au moins la phase d'avant-projet, voire de projet, en intégrant les principaux besoins des activités suivantes : pétanque (boulodrome avec option pour des manifestations nécessitant un couvert ou abri), skate-park, locaux pour certaines sociétés locales de Vuisternens-en-Ogoz qui en seraient dépourvues, autres besoins (p. ex. salle du type « DOJO »). Ce site serait ainsi un écrin à vocation sportive ou de loisirs, ainsi que permettant des manifestations d'envergure.
- **Vestiaires à Rossens**, c'est un projet en cours qui doit bien évidemment être poursuivi et terminé.

ii. Culture

En matière culturelle, le Conseil communal estime que de nombreuses améliorations ont été effectuées depuis la fusion. Les développements en la matière s'effectueront essentiellement par le fonctionnement (soutien financier et administratif, amélioration de la gestion des salles, éventuels regroupements par domaine afin de renforcer l'offre, etc.). Les quelques investissements devraient permettre de répondre à certains besoins spécifiques, à l'instar de gradins dans la salle de La Tuffière, le soutien de l'aménagement de la grande salle à l'Areyna d'Avau ou de locaux pour certaines sociétés locales de Vuisternens-en-Ogoz. De même, le site « Sport et Loisirs » envisagé devrait également offrir la possibilité d'organiser des événements à vocation culturelle (p. ex. expositions et marchés couverts). Enfin, des réflexions complémentaires pourront accompagner l'évolution des bâtiments communaux qui perdront une utilité publique première.

iii. Tourisme

Le Conseil communal propose de mettre l'accent sur le tourisme doux en procédant durant la législature avant tout à une valorisation de la riche offre existante. En particulier, les interventions suivantes sont projetées :

- Entretien, rénovation et développement des sentiers pédestre sur l'ensemble du territoire, principalement en les reliant ;
- Balisage et panneaux indicatifs, dans le but de valoriser les sentiers avec un concept de parking et d'orientation circulaire des utilisateurs ;
- Profiter des travaux précités pour mettre en valeur le patrimoine et les activités locales (lien avec les activités, attractions et établissements publics existants, à l'instar des buvettes et restaurants, Château d'Illens, Tour du Gibloux, Barrage de Rossens, etc.).

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Vestiaires à Rossens	2020/2022
Rénovation et développement du site sportif de Farvagny-le-Grand (terrain synthétique, athlétisme et autres infrastructures)	2022/2024
Extension de la salle de sports de Farvagny-le-Grand	2026/2027
Création d'un site « Sport et Loisirs » à Vuisternens-en-Ogoz	2024/2028
Valorisation et développement du tourisme doux	2022/2026

5. Routes et Transports, Edilité, Déchetteries, Cimetières, Agriculture

i. Exploitation

Pour l'essentiel, le Conseil communal estime que l'amélioration de l'organisation de l'édilité est une priorité afin de la faire correspondre à la réalité des besoins d'une commune s'étalant sur plus de 36 km² et comportant 12 villages et plus de 123 km de routes. Les travaux liés à l'audit et les renforcements des dotations projetées permettront de faire un pas important en la matière. De même, les prestations à la population doivent être pérennisées dans le sens des travaux entamés depuis le début de la législature, notamment concernant les déchetteries dont les horaires ont été élargis.

ii. Routes

Les entretiens et rénovations en la matière suivront les objectifs politiques dans la continuité dessinée lors de la législature 2016/2021, qui se basent principalement sur le Rapport sur les routes qui détermine les priorisations des interventions en termes de maintien de la valeur. Ledit Plan doit par ailleurs être mis à jour durant la présente législature.

Les investissements suivront les rénovations précitées, avec une orientation sur les projets suivants :

- **sécurisation des villages** : prendre les mesures utiles en termes de sécurisation des villages qui n'en sont pas encore pourvus puis mise en œuvre progressive des zones 30 km/h ;
- **poursuite et finalisation des réalisations en cours**, notamment la Route de Fribourg à la hauteur de Farvagny-le-Petit, ainsi que la traversée de Grenilles et le carrefour de Corpataux/Magnedens, ces deux derniers chantiers étant tributaires du canton.

iii. Autres dossiers

Outre les nombreuses questions rattachées aux points qui précèdent, l'exécutif communal portera une attention particulière sur ces deux dossiers :

- **transports** : l'amélioration des dessertes en transports publics, le développement de la circulation sur le territoire communal et la mobilité douce sont des dossiers sur lesquels notre Commune doit arrêter une stratégie et une orientation claires, ce qui lui permettra également d'assurer les meilleures synergies possibles entre les différents travaux communaux. Le Conseil communal s'appuiera, pour ce faire, également sur les travaux de la commission consultative dédiée.
- **déchetteries** : le développement futur en la matière doit faire l'objet d'une vision anticipant également l'évolution de l'ensemble des infrastructures communales. La création d'une déchetterie unique avec un élargissement des horaires ou la poursuite d'un service sectorisé est une question sur laquelle il faudra se pencher en prenant en compte les enjeux y relatifs (gestion des ressources en personnel / déchets verts / développement démographique / qualité du service / etc.). C'est ainsi que le Conseil communal pourra au mieux accompagner les développements futurs de ce service public.

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Optimisation de l'organisation édilitaire	2022
Rapport sur les routes – actualisation	2022/2023
Route de Fribourg à la hauteur de Farvagny-le-Petit	2022/2024
Chantiers commune / canton (traversée de Grenilles, carrefour Magnedens)	2022/2026
Politique en matière de transports	2024
Politique en matière de déchetteries	2024

6. Eau, Epuration

i. Généralités

L'eau potable est la denrée alimentaire la plus importante de notre commune. Le Conseil communal entend préserver cette ressource naturelle sur le long terme, tant du point de vue de la qualité que de la quantité, en anticipant les défis posés par son développement actuel et futur.

La politique générale du Conseil communal en la matière se décline sur deux axes principaux : l'un lié à l'eau potable et l'autre lié à l'épuration. Ces deux axes font l'objet de Plans qu'il s'agit de finaliser et/ou de mettre en œuvre : le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

ii. Fonctionnement

Sur un plan opérationnel, l'action de l'exécutif suivra la ligne dessinée par les Plans précités. En particulier, les objectifs suivants seront poursuivis :

- **s'agissant de l'eau potable** : garantir les ressources en eau potable à moyen et long terme ; mais aussi :
 - établir un inventaire complet de toutes les sources publiques et privées de la commune ;
 - assainir les siphons de Kaisa et assurer un traitement UV de tout notre réseau d'eau potable ;
 - établir le bilan actuel et futur de nos besoins et proposer des nouvelles ressources ;
 - garantir un auto-contrôle professionnel de notre réseau ;
- **s'agissant de l'épuration (eaux claires et eaux usées)** : finalisation et mise en œuvre du PGEE.

En parallèle, les adaptations utiles des réglementations y relatives sont jugées prioritaires afin de corriger certains effets indésirés des récents règlements adoptés tout en servant au mieux les objectifs mis à jour découlant des Plans précités (PIEP et PGEE). En outre, une attention particulière sera portée aux ressources internes afin de pouvoir assumer les obligations communales en la matière. Cet enjeu est considéré avec les travaux liés à l'audit.

iii. Investissements

En termes d'investissements, la planification découle du PIEP et du PGEE. En fonction des circonstances, les priorisations pourront évoluer et des adaptations resteront possibles. Il sied de relever que les ambitions en la matière dépendent des rentrées financières liées à ce chapitre comptable, de sorte que les règlements communaux en la matière détermineront le rythme auquel les Plans précités seront mis en œuvre.

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Mise en œuvre du PIEP	dès 2022
Finalisation du PGEE	2022
Mise en œuvre du PGEE	dès 2022
Adaptation des réglementations	2022

Etablir un inventaire complet de toutes les sources publiques et privées	2022
Garantir un auto-contrôle professionnel de notre réseau	2022/2026

7. Police des constructions, Bâtiments, Patrimoine historique, Energie

i. Fonctionnement

Assurer le suivi opérationnel, notamment les obligations communales en matière de procédures, demeure une priorité pour le Conseil communal. Le secteur communal « Police des constructions » est une référence au niveau cantonal et doit le rester. Les travaux liés à l'audit permettront de répondre à ce défi. Par ailleurs, à l'instar de l'édilité en général, l'exploitation des bâtiments doit être pérennisée afin de la faire correspondre à l'évolution des besoins des utilisateurs. Enfin, une attention particulière doit être portée sur notre patrimoine historique, en particulier sur le Château d'Illens.

ii. Principaux dossiers

En sus des affaires courantes, l'exécutif communal portera une attention particulière sur les dossiers suivants :

- **CAD de Rossens** : assainissement à court terme nécessaire non seulement lié à sa vétusté mais également pour répondre aux travaux liés à l'extension de l'école de Rossens.
- **Bâtiments communaux désaffectés de toute utilité publique** : l'évolution d'une collectivité passe par la construction de nouveaux centres répondant aux besoins actuels et futurs de notre population ; de nombreux exemples existent sur notre territoire communal et démontrent le succès d'une telle politique. Cela implique une désaffectation de certains bâtiments qui deviennent une charge financière pour la commune. Aussi, il s'agira de valoriser ces biens en les vendant, à l'exception de ceux pour lesquels un besoin avéré est identifié ; à ce jour, cela ne semble concerner que les écoles de Villarod et de Vuisternens-en-Ogoz. Ces réflexions devront intervenir durant la présente législature, en particulier pour les futurs bâtiments désaffectés, étant encore rappelé que pour l'heure, le Conseil communal a arrêté le principe suivant : conserver du dynamisme et donc au moins une infrastructure d'importance dans chacune des anciennes communes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2016.
- **Energie** : les questions énergétiques sont d'actualité. Outre leur évolution réglementaire, l'exécutif communal souhaite mettre l'accent sur une action concrète et réaliste : la rénovation de son parc immobilier. Pour ce faire, il choisira une intervention ambitieuse sur le plan énergétique chaque fois qu'un investissement portera sur une infrastructure. L'exemple en cours concerne les travaux sur le pôle scolaire de Rossens. Enfin, un assainissement progressif du parc des infrastructures lumineuses est également en cours.

iii. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
CAD de Rossens	2022/2023
Vente d'au moins deux bâtiments (Magnedens, Villarsel-le-Gibloux ou Rueyres-St-Laurent)	2022/2024
Mesures énergétiques	2022/2026

8. Aménagement du territoire, Nature et Paysage, Forêts

i. Aménagement du territoire

La politique générale concernant l'aménagement du territoire s'articule en deux phases : la planification et son exécution. Le Plan d'aménagement local (PAL) étant en phase d'harmonisation, il s'agira tout d'abord de donner les suites utiles au compte-rendu de la phase d'étude préalable. Ces travaux permettront de procéder à une transmission finale aux services de l'Etat dans le but de le faire approuver définitivement. Cette planification est ensuite mise en œuvre dans les différents projets qui se développent sur la commune. Aussi, si aucun investissement direct n'est lié à ces travaux, sous réserve des mandataires utiles pour procéder à la finalisation de l'harmonisation du PAL, la planification induit des investissements indirects qui se reportent dans d'autres thèmes. En particulier, nous pouvons citer certaines zones 30 km/h nécessaires au développement de PAD (p. ex. les PAD liés à Farvagny-le-Grand : Derrey-la-Croix / Le Mystère). Ces mesures d'accompagnement sont donc essentielles pour ne pas entraver ces projets. Enfin, le développement territorial intègre également d'autres enjeux, notamment sur un plan énergétique. La promotion des CAD existants reste une priorité pour l'exécutif communal. Si ces questions en lien avec le CAD de Farvagny-le-Grand restent rattachées à l'Aménagement du territoire, le CAD de Rossens, désormais en phase d'exécution, est intégré dans la gestion des bâtiments.

ii. Nature et Paysage

La question de la nature et du paysage est fortement liée à l'Aménagement du territoire. Il s'agira, pour la Commune, de prendre mieux en mains ces thématiques, ce qui débute avec la création de la section « Nature et Paysage » au sein de notre administration communale ; pour ce faire, renvoi est fait aux travaux sur l'audit. En particulier, l'accompagnement des projets de gravière, le développement de projets liés au tourisme doux et la gestion de nos forêts feront l'objet d'une attention particulière.

iii. Fonctionnement

L'optimisation et le renforcement des ressources administratives amélioreront la gestion des procédures, notamment liées aux PAD (traitement efficace des dossiers des administrés). Au surplus, une attention particulière sera portée à la gestion administrative des affaires forestières, notamment en lien avec le prochain départ en retraite de son actuel responsable.

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Harmonisation du PAL – finalisation	2022/2024
Autres projets : intégrés aux autres thèmes.	2022/2026
Développement d'une politique « Nature et paysage » : en parallèle du développement de la Section consacrée	dès 2022

9. Finances, Impôts, Economie

i. Finances et Impôts

Le Conseil communal a conscience que les développements projetés impacteront le niveau d'endettement de la commune. Concrètement, alors que la dette était en baisse lors de la législature précédente, elle repart à la hausse durant la présente période administrative. Cela étant, le manque de ressources a été un des facteurs qui a limité la réalisation des projets et des dépenses. En outre, une grande part de l'endettement projeté est lié aux investissements scolaires et extrascolaires. Aussi, l'exécutif juge le programme à la fois ambitieux et raisonnable : il permettra de réaliser pleinement la fusion et de poser de solides bases pour un développement visionnaire de notre Commune.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal a arrêté les principes suivants :

- Le taux d'impôt ne sera pas augmenté. Au contraire, le Conseil communal analysera chaque opportunité de réduire la charge fiscale des contribuables. C'est une mesure attendue comme un des bénéfices de la fusion et elle représente un atout pour l'attractivité de la commune.
- La dette ne devrait pas dépasser son niveau au moment de la fusion. En fixant des priorités et en adaptant, dans la mesure du possible, le calendrier des investissements et en considération des paramètres conjoncturels relatifs au niveau de l'endettement, le Conseil communal s'engage à prendre en compte cette limite dans la mise en œuvre effective de la planification des investissements.

Le Conseil communal relève toutefois que la population aura augmenté d'ici 2026 au moins de 1'000 habitants supplémentaires. Ainsi, la dette par habitant aura diminué. Par ailleurs, la planification n'est pas sous-évaluée et il sera difficile d'envisager des investissements plus larges que ceux projetés. Il est espéré que cette réalité cumulée à une gestion rigoureuse du ménage communal permettront de diminuer le montant total de la dette d'ici 2026 par rapport au niveau projeté à ce jour.

En tous les cas, il sied enfin de souligner que la situation sera bien meilleure qu'au 1^{er} janvier 2016 car, même en cas de dette globale similaire, la situation sur le terrain sera différente avec une réalisation concrète de la fusion : mise à niveau de nos infrastructures et des prestations à la population ainsi que leur développement avec de nouvelles offres. Dans le contexte politique d'une fusion de communes, le Conseil communal estime que le chemin proposé se justifie pleinement, même s'il reste indispensable d'être raisonnable en ayant conscience de la limite de nos moyens. Ainsi, la recherche de produits avec notamment la vente de nos biens actuels qui sont dépourvus de toute utilité publique resteront des mesures importantes nous permettant d'appréhender l'avenir avec sérénité.

ii. Economie

Le Conseil communal souhaite renforcer et développer cette thématique avec une attitude plus proactive en la matière. Il a, pour ce faire, reconduit sa commission économique, actuellement interne au Conseil communal, et souhaite l'élargir avec des acteurs qui pourraient servir les intérêts de notre région. Le lien avec l'aménagement du territoire doit être également renforcé pour que les enjeux territoriaux et économiques tendent les uns vers les autres. Créer des

emplois, répondre aux besoins des entreprises locales et accueillir de nouvelles entreprises sont des objectifs qui serviront directement les intérêts de notre collectivité. Enfin, le Conseil communal veut porter une attention et un soutien particulier au développement des commerces de proximité.

iii. Investissements

Le Plan financier 2022/2026 matérialise les objectifs du présent plan de législature. Il regroupe l'ensemble des investissements projetés lors des cinq prochaines années. Aussi, il est renvoyé aux documents y relatifs. A noter que le Conseil communal souhaite travailler en ce début de législature sur un élargissement des objectifs au-delà de la période administrative, en développant probablement une projection à 2030, voir en travaillant un plan financier avec une vision élargie (p. ex. 10 ans au lieu de 5 ans).

iv. Récapitulatif

Principaux objectifs	Echéance
Plan financier	2022/2026
Commission économique et politique y relative	2022/2026



D. AUDIT

Le Plan de législature implique de nombreuses réalisations tant sur le plan du fonctionnement que des investissements. Ces travaux ne pourront pas être réalisés sans avoir les ressources nécessaires. Pour cette raison, le Conseil communal a déjà entamé, en fin de période administrative précédente les premiers travaux liés à l'audit de l'administration communale qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre.

1. Contexte

Un audit de l'administration communale a été réalisé par la société BDO SA, débouchant sur un rapport final du 11 décembre 2020. Sur cette base, le Conseil communal a délivré son Message, daté du 3 mars 2021, qui définit les orientations choisies afin de mettre en œuvre l'optimisation de l'administration communale. Depuis le début de la nouvelle législature, le Conseil communal travaille à la réalisation concrète de celle-ci. L'objectif premier reste la mise en œuvre de l'Etat-Major, en y intégrant les ressources complémentaires pour permettre à notre Commune de répondre aux défis de la prochaine décennie, en particulier au fort développement démographique attendu.

A ce jour, le Conseil communal constate déjà une surcharge chronique de certains services. En particulier, la surcharge du Secrétariat général, respectivement de la Secrétaire générale, ainsi que la surcharge du Service technique (tant sur le terrain que sur un plan administratif, les récents départs en attestent) sont jugés comme un risque à supprimer en priorité. Cette surcharge ne permet en effet pas d'assumer les obligations des services avec toute la qualité nécessaire (obligations légales, réglementaires ou citoyennes). Il est impératif d'améliorer les moyens afin de pouvoir favoriser une culture du service et une force de frappe professionnelle, transversale, et efficace de notre administration communale. De la même manière, il sera ainsi plus aisé de répondre aux nombreuses sollicitations, notamment en termes de développement de projets.

Des mesures fortes avec un renforcement immédiat des ressources permettra de marquer un nécessaire changement dans l'organisation communale et de donner une nouvelle dynamique. Nous serons ainsi en mesure de réaliser pleinement la fusion et d'avoir les moyens des ambitions que nous nourrissons pour notre commune de Gubloux. Si celles-ci peuvent paraître exagérées de prime abord, le Conseil communal estime qu'elles permettent d'anticiper et d'accompagner le développement démographique et de poser ainsi de solides bases pour notre développement à moyen et long terme.

2. Analyses complémentaires

Pour rappel, les travaux de la société BDO ont conclu à la création de différents pôles au sein de notre administration communale, chacun constitué de sections. Dès lors, cette direction a été affinée avec une analyse détaillée des besoins par futurs pôles et sections, en relevant les tâches de fonctionnement, les tâches à réaliser tant sur un plan opérationnel que dans la planification et les tâches liées aux travaux actuels et futurs en prenant en compte la planification financière. En parallèle, une attention a également été portée sur la future organisation envisagée avec une proposition d'affectation des ressources en personnel aux différentes sections, l'identification des besoins, l'optimisation et le développement des futures sections, l'affectation du personnel en place et l'identification des ressources manquantes ainsi que la formalisation des besoins, à savoir leur coût.

Ces travaux ont permis d'affiner également l'organigramme du pôle technique, celui-ci ayant d'emblée été identifié comme étant à améliorer. Il en découle la création des quatre sections suivantes :

PÔLE TECHNIQUE			
Urbanisme et Police des constructions	Projets	Exploitation	Nature et paysage

La section « Projets » assumera l'ensemble du suivi des projets, tandis que la section « Exploitation » se concentrera sur les tâches opérationnelles, à savoir principalement l'édilité, les bâtiments, l'entretien et la conciergerie, l'exploitation du réseau d'eau et d'épuration ainsi que les déchets. L'organisation projetée permettra d'avoir pour chacun des Dicastères un référent au sein de l'administration, que ce soit selon les dossiers un.e chef.fe de section ou de projet.

En termes de dotation, les analyses détaillées concluent à des manques de dotation, d'une part pour mettre en œuvre l'audit (principalement l'Etat-Major et la réorganisation administrative) et, d'autre part, pour pouvoir assumer les différents développements projetés tant sur le terrain que dans le suivi des projets. Les dotations finalement retenues par le Conseil communal restent bien inférieures aux projections issues de l'analyse détaillée car l'exécutif estime que l'optimisation améliorera la force de frappe de l'administration, de même que l'attribution de tâches correspondant plus aux capacités de certains membres du personnel dont les tâches changeront ou évolueront. En outre, l'absorption de l'augmentation de la dotation est, en tous les cas, un défi qui doit être pris en compte. Enfin, il s'agit de rester raisonnable en prenant en compte les nombreuses améliorations que ce renforcement pourra déjà apporter.

(exemple des analyses par secteur)

Tâche	Actuel		Besoin		Natel	For
	h (semaine)	%	h (semaine)	%		
Dir						
					1	80
Conduite du service	3.00	8%	5.00	13%		
Bilatérales Conseillers + Sgen	7.50	20%	11.00	29%		
Bilatérales Sections + Secteurs + Admin	5.00	13%	10.00	26%		
Réclamation / Courrier / Téléphones / ...	2.50	7%	5.00	13%		
Améliorations / Développement / Ligne de conduite	4.00	11%	3.00	8%		
Divers (CG, CC, commissions)	4.00	11%	4.00	11%		
Etat major			1.50	4%		
	26.00	68%	39.50	104%		
Admin						
					150	
Courrier	5.00	13%	7.50	20%		
Courriel	5.00	13%	7.50	20%		
Téléphones / guichet	7.50	20%	7.50	20%		
Reservations salles	17.25	45%	20.00	53%		
Gestion financière	5.00	13%	5.00	13%		
Gestion des clés	0.50	1%	1.00	3%		
Soutien divers	1.50	4%	5.00	13%		
Apprenti	0.00	0%	2.00	5%		
Développement / mises à jour	0.00	0%	1.00	3%		
Véhicules et cas assurance	1.00	3%	1.50	4%		
Administration Section Urbanisme			20.00	53%		
Administration Section Projet			10.00	26%		
Administration Section Exploitation			10.00	26%		
Administration Section Nature et Paysage			5.00	13%		
Archivage	0.00	0%	1.50	4%		
	42.75	113%	104.50	275%		
Section						
Direction section						
Conduite de la section	2.00	5%	2.00	5%		

3. Récapitulatif des besoins et propositions

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose une augmentation de la dotation de 9.3 EPT répartis comme suit (principaux éléments) :

➤ Pôle administratif général : + 1.3 EPT

Cette augmentation permettra de dégager le temps nécessaire à la Secrétaire générale pour conduire l'Etat-Major, répondre aux manquements constatés à ce jour ainsi qu'assumer les tâches liées à ce Pôle essentiel pour le fonctionnement de la Commune. L'objectif est de nommer un.e chef.fe de bureau pour le Secrétariat général pour conduire ce sous-secteur, ainsi que renforcer de 0.3 EPT le sous-secteur des Ressources humaines, ce qui permettra de développer une réelle politique en la matière.

Résumé :

EPT	Affectation
0.7	Renforcement du Secrétariat général : mise sur pied et reprise de tâches essentielles audit Secrétariat, élément essentiel au fonctionnement communal (coordination générale, lignes directrices en matière d'administration, de modus operandi, d'archivage, etc.).
0.3	Reprise des tâches de gestion courante et de coordination du Secrétariat général : nomination d'un.e chef.fe de bureau
0.3	Affectation au sous-secteur « Ressources humaines » afin d'améliorer la prise en charge du personnel en développant une réelle politique du personnel. Au total, ce sous-secteur bénéficiera ainsi d'un 1.2 EPT, soit en-dessous de la recommandation en tenant compte des effectifs en personnel (~1.4 EPT)

➤ Pôle population : + 2 EPT

L'augmentation principale concerne l'Administration scolaire et extrascolaire, celle-ci étant largement sous-dotée à ce jour, ainsi que pour tenir compte des nouvelles tâches qui lui sont attribuées (notamment en lien avec la participation à l'Etat-Major et l'intégration de la BRG). Au surplus, un pourcentage est consacré au Secrétariat des directions d'école (+ 0.2 à + 0.4 EPT) ainsi que 0.5 EPT à la future section « Culture, Sport et Loisirs ». Concernant cette dernière section, l'objectif est de travailler à sa mise en œuvre durant l'année 2022 et d'apporter les éventuels renforcements ultérieurement en cas de besoin avéré ou selon les prestations que la commune souhaite développer.

EPT	Affectation
1.5	<u>Personnel administratif : Section Administration scolaire et extrascolaire</u> <ul style="list-style-type: none">- 0.2 EPT : libération d'un ou d'une chef de section, nommé.e chef.fe de pôle, pour la gestion de son pôle et sa participation à l'Etat-Major- 0.3 EPT : nomination d'un responsable pédagogique parmi le personnel AES et coordination en la matière entre les différents AES → cette tâche n'est pas réalisée à ce jour et doit désormais être entreprise- 0.2 à 0.4 EPT : augmentation de la dotation des secrétariats d'école → actuellement largement sous-dotée et restant bien en-dessous des recommandations (les recommandations prévoient un 0.5 EPT par direction d'école, soit un total de 1 à 1.2 pour le Cercle scolaire de Gibloux ; or, actuellement, seul un 0.2 est existant ; à noter que certaines tâches sont assumées par l'administration)

	- 0.6 à 0.8 EPT : augmentation du personnel administratif afin d'assurer les nouvelles attributions liées à l'absorption des tâches d'encadrement et de développement de la BRG. Le développement et la mise en œuvre des processus administratifs devront également être assurés (p. ex. archivage / conduite administrative des Établissements scolaires / gestion du matériel et planification, y compris les aspects informatiques / etc.).
0.5	<u>Personnel administratif</u> Mise en œuvre de la section « Culture, Sports et Loisirs ». A noter que cette section sera également pourvue par du personnel actuellement en place dont les tâches seront « rapatriées » sous cette section.

➤ **Pôle technique : + 6 EPT**

Cette augmentation concerne premièrement la direction du service avec le dégagement du temps nécessaire pour participer à l'Etat-Major et réunir le secrétariat du service en adaptant la dotation (+ 1.5 EPT). Cette adaptation permettra d'assumer les tâches nécessaires à l'administration des différentes sections du Pôle technique. Deux postes « projet » à 100% sont également proposés, l'un étant affecté à la section « Nature et Paysage ». La mise en œuvre prévoit une transition dans la responsabilité des projets, de sorte que ce dernier assumera également, dans un premier temps, certains projets autres que ceux strictement liés à sa section (~20 à 30%). L'exécutif communal souligne que cette nouvelle section permettra de suivre avec une plus grande attention l'ensemble des dossiers y relatifs, notamment celui des gravières, en assurant également une coordination avec les tâches en lien avec la Nature et le Paysage (p. ex. développement du tourisme doux). Le service actuel des forêts sera également attaché à cette section.

Outre cette augmentation de 3.5 EPT attribuée à des postes techniques/administratifs, 2.5 EPT supplémentaires sont demandés pour renforcer l'édilité (200% annuels ainsi que 0.5 EPT modulables sur la période estivale en fonction des besoins). Le manque de ressources en la matière est identifié de longue date et nous y répondons ainsi partiellement.

EPT	Affectation
1.5	<u>Collaborateurs administratifs / Collaboratrices administratives</u> Seules les tâches urgentes et prioritaires sont actuellement assumées au sein du STech. Cette dotation supplémentaire permet d'assurer un suivi plus conséquent de l'ensemble des dossiers, du traitement général à l'archivage, ainsi qu'en apportant les soutiens utiles aux sections, ce qui permettra notamment d'assumer les tâches actuellement suspendues (p. ex. bases de données feu / bases de données bâtiments / mise à jour et développement des processus / suivi des affaires / etc.). Cette dotation permettra également d'apporter le soutien utile aux nouveaux Chef.fe.s de section, en lien avec la mise en œuvre de l'audit.
2	<u>Chef.fe.s de projet</u> La liste des projets en cours est volumineuse, avec des attentes de toutes parts. La prise en mains des projets est nécessaire pour les encadrer et les suivre, améliorer le suivi financier et des mandataires et tout simplement avoir en mains nos développements. A noter que le STech est, à ce jour, surchargé alors que les principaux projets en cours ou futurs en lien avec les écoles n'ont aucun référent au sein de l'administration communale. Ceux-ci vont, par ailleurs, se multiplier ces prochaines années. De même, cette dotation permettra de développer une section « Nature et Paysage » en élargissant les domaines de compétence communale en la matière.
2.5	<u>Personnel édilitaire</u> De nombreuses prestations ne sont, à ce jour, pas assumées ou de manière que partielle. Les réclamations sont nombreuses en lien avec l'entretien de nos routes et de nos espaces publics (p. ex. vider des poubelles, entretien des plates-bandes, etc.)

	<p>sans parler des entretiens « non-visibles » qui ne peuvent pas être assumés de manière diligente. Les besoins minimaux estimés en lien avec ces besoins sur le terrain sont calculés à 6 EPT. Cela étant, le Conseil communal retient 2.5 EPT, ce qui permettra de constituer une nouvelle équipe et, cumulé à une réorganisation du travail par la nouvelle direction du pôle technique, d'améliorer grandement les prestations en la matière. L'objectif est également de pouvoir répondre au mieux aux sollicitations de la population et de ses différents acteurs (notamment, les sociétés locales sportives et culturelles, ainsi que les paroisses).</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ **Pôle finances : =**

Aucun changement n'est envisagé en 2022 au sein de ce pôle en lien avec l'audit au motif qu'aucune surcharge de ce service n'a été identifiée à ce jour. Par ailleurs, les modifications de l'organisation projetée impliqueront une prise en mains différente de certains dossiers et responsabilités, de même que l'acquisition de programmes informatiques plus adaptés est prévue. Ces modifications, accompagnées d'une réorganisation de ce futur pôle, permettront d'absorber les tâches liées à l'Etat-Major. Si d'éventuels besoins devaient tout de même être identifiés, ils seront précisés dans le courant 2022.

Au total, il s'agit donc d'augmenter la dotation de l'administration communale de 9.3 EPT pour répondre aux défis de la législature, respectivement d'améliorer sensiblement la gestion de l'ensemble de nos services et d'accompagner en particulier le développement démographique de notre commune. Le Conseil communal privilégie une mesure forte avec l'obtention de l'ensemble de ces dotations pour marquer une rupture avec l'organisation actuelle en faisant évoluer nos services à un niveau supérieur, en particulier avec la mise sur pied de l'Etat-Major.

Il sied enfin de préciser que les dotations seront intégrées aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire en 2022 pour assurer une adaptation réelle et efficace de nos ressources, dans le respect de notre personnel en place tout comme celui de nos futur.e.s employé.e.s.

4. Conséquences financières

Sur le plan financier, cette augmentation de la dotation implique une adaptation de la masse salariale, qui peut être évaluée à environ CHF 900'000.-, charges sociales comprises. Cela étant, pour tenir compte de l'engagement au plus tôt au 1^{er} mai 2022 des premiers postes créés, la charge n'est imputée que partiellement en 2022 (à savoir environ deux tiers). A noter que l'engagement de ces ressources permettra d'économiser sur certains frais de sous-traitance, de sorte que le montant articulé n'est pas une charge nette. Enfin, il sied de préciser que le budget 2022 intègre quelques pourcentages supplémentaires en lien avec la marche courante de la commune, postes qui ne sont donc pas directement liés aux travaux portant sur l'audit (p. ex. augmentation des ressources en personnel dans les AES pour faire face à la demande).

Sur le plan des infrastructures, les augmentations pourront être absorbées par les locaux actuels, moyennant une réorganisation de l'occupation des postes de travail. C'est la mise en œuvre concrète en 2022 et la confrontation à cette réalité qui permettront de guider les réflexions futures en la matière. L'avenir de notre commune, une éventuelle fusion avec Hauterive et la prochaine intervention sur le pôle scolaire de Farvagny-le-Grand devront être intégrés dans ces réflexions.

E. CONCLUSIONS

La commune de Gibloux se trouve à la croisée des chemins. Le présent Plan de législature implique de proposer une pérennisation des prestations et de l'administration tout en les développant, ce qui permettra de réaliser pleinement la fusion tout en faisant évoluer notre Commune au rang qu'elle doit désormais occuper.

Sur un plan financier, les conséquences sont indéniables : une augmentation des investissements projetés ainsi que des charges de fonctionnement (« compte de résultat »). Il s'agira dès lors d'être d'autant plus rigoureux dans la gestion budgétaire, en respectant notamment lesdits budgets et en faisant preuve de précaution dans l'élaboration de ces derniers, ce qui sera également facilité par un meilleur fonctionnement de l'administration communale. Le Plan de législature jette également les bases de nombreux développements : cette direction impliquera nécessairement d'avoir le souci des rentrées financières pour continuer à faire évoluer sereinement notre collectivité. Au vu de nos ressources financières limitées et d'une dette importante, il ne sera pas possible d'investir à la fois dans le futur de nos prestations tout en conservant des infrastructures communales dépourvues de toute utilité publique : un choix devra être fait, au risque de devoir se passer d'infrastructures non essentielles mais qui permettraient d'apporter de réelles plus-values à notre population.

En outre, le Conseil communal rappelle que ce premier Plan de législature de la commune de Gibloux est une ébauche qui sera renforcée tout au long de l'année 2022 et qu'il souhaite, pour ce faire, intégrer le législatif dans ses réflexions. Si, pour ce faire, les commissions du Conseil communal sont des organes consultatifs pertinents, un atelier portant sur la vision « Gibloux 2030 » sera également organisé.

Enfin, le Conseil communal est convaincu que l'ambition de ce Plan de législature donnera une nouvelle dynamique à notre commune, en développant les prestations tout en restant rigoureux dans la gestion courante, ce qui permettra de répondre pleinement aux enjeux futurs et d'accompagner au mieux le développement démographique.

